

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 3 (1867)

Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

LAUSANNE

1^{er} MAI 1867

3^e année.

N^o 9.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE
et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT : Pour toute la Suisse, 5 francs par an ; pour l'étranger, le port en sus.— Prix du numéro, 50 cent.— PRIX DES ANNONCES : 20 cent. la ligne ou son espace. Les lettres et envois doivent être affranchis.

Il sera donné un compte-rendu de tout ouvrage dont la rédaction recevra un exemplaire.

Les réclamations concernant l'*administration* et l'*expédition* du journal doivent être adressées à M. *Estoppey*, gérant de l'*EDUCATEUR*, à *Lausanne*, et tout ce qui regarde la *rédaction*, y compris les journaux d'échange, à M. *le professeur Daguet*, à *Neuchâtel*.

SOMMAIRE : Manuel de pédagogie ou d'éducation (suite). — Mémoire sur les examens annuels des écoles et les réformes à y apporter (fin). — Correspondances (Hâtons-nous lentement; le pédagogue militaire). — Nécrologie (Leuzinger, de Glaris). — Chronique scolaire. — Souscription Corboud.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION

CHAPITRE VI

Art de l'Enseignement ou Didactique. — Didactique spéciale.

(Suite.)

Jetons un coup d'œil rapide sur les cinq parties principales dont se compose le champ ou, comme on se plaît à dire aujourd'hui, le domaine de la Langue.

§ 68. Lecture.

Depuis l'enfant qui épelle jusqu'à l'homme fait qui lit avec expres-

sion, la lecture parcourt des degrés divers. On peut en distinguer trois principaux :

1^o La lecture *courante*, à laquelle l'enfant arrive après avoir vaincu les difficultés de l'épellation.

2^o La lecture *intelligente*, qui consiste à lire avec le ton et les inflexions qui dénotent la pleine possession du sujet.

3^o La lecture *expressive* qui ajoute à l'intelligence le sentiment vrai du sujet, accompagné de la flexibilité d'organe nécessaire à l'expression de ce sentiment.

Ce dernier degré est rarement atteint à l'école primaire, et l'art de lire avec expression manque même à un grand nombre d'hommes instruits, soit qu'ils soient privés de la flexibilité d'organe requise, soit qu'ils n'aient pas eu l'occasion ou la volonté de se former à cet art difficile.

C'est déjà un assez grand travail pour le maître primaire que d'initier l'enfant à la lecture courante, et à la lecture intelligente qui lui succède.

Les difficultés que rencontre la lecture courante ont donné naissance à plusieurs procédés. De ces procédés, celui qui paraît le plus simple et le plus naturel consiste à prendre le premier volume venu et à faire décomposer à l'élève la phrase lue en mots, syllabes et lettres. Mais cette simplicité n'est qu'apparente, la même lettre ayant une valeur différente selon sa situation dans la phrase.

Les systèmes d'épellation proprement dite varient passablement entr'eux. L'épellation la plus usitée (a-bé-cé-dé) offre l'inconvénient d'isoler les lettres d'une syllabe et de confondre les divers sons de la lettre sans distinction possible des accents. Ce système d'épellation faisait déjà l'objet des observations critiques des écrivains et des grammairiens de Port-Royal, comme on peut le voir dans les lumineuses études que M. Ste-Beuve a consacrées à cette célèbre école de France, au XVII^e siècle (III^e volume, 424). La nouvelle épellation ou épellation muette (a, b, c, d,) décompose, comme l'ancienne, les mots en syllabes et les syllabes en lettres. Mais, outre qu'elle est beaucoup plus brève, elle a l'avantage de ne pas dénaturer le son des lettres.

La méthode sans épellation, assez usitée en France, considère les

syllabes comme les éléments des mots et enseigne à les prononcer sans séparer les éléments dont se composent les syllabes elles-mêmes (la-bou-rer). Cette méthode s'occupant uniquement des sons, conduit plus rapidement l'écolier au but, qui est la lecture courante. Mais elle retarde l'étude de l'orthographe, qui se fait surtout par la décomposition des syllabes.

REMARQUE

On suit en France, pour la méthode sans épellation, les tableaux syllabaires d'Abria, La Motte, Perrier, Meissas et Michelot. Les tableaux de Peigné sont appropriés à la nouvelle épellation. Dans la Suisse française, la nouvelle épellation est représentée par les tableaux si bien gradués du P. Girard, par les tableaux en raccourci qu'a donnés M. le chanoine Perroulaz, la méthode de M. Joset à Porrentruy, etc., etc.

A la lecture expressive se rattache cette bonne prononciation des mots qui est à la base de toute bonne lecture. Elle a d'abord certains défauts de langue très saillants que le maître doit chercher avant tout à corriger, comme le grasseiement, le zézaïement, la vélitation, le balbutiement, le bredouillement, le nasillement, etc.

Le mauvais accent, c'est une prononciation vicieuse propre à une province, à un pays, à un village quelquefois. Chaque contrée a pour ainsi dire des vices d'accent qui lui sont propres. Traîner en parlant ou précipiter au contraire la prononciation de certaines lettres, changer le *o* en *a* et vice-versa, supprimer la consonne à la fin de certains mots (honneu, Bacchu), donner à la lettre *o* un son cavernueux (*Rôme* pour *Rome*, un *pôste* pour un *poste*) ou changer au contraire l'*au* en *o*, et dire par exemple *povre* pour *pauvre*, faire de l'*a* court un *a* long, dans *patrie* (*pâtrie*), ou le faire court dans *âme* (*ame*), dire *tête* pour *tête*; ces vices de prononciation et beaucoup d'autres analogues sont très répandus dans les diverses contrées de la Suisse française. Malheureusement ceux qui devraient les corriger font eux-mêmes le plus souvent les fautes qu'ils devraient reprendre dans leurs élèves et seraient même disposés à reprendre ceux qui parlent autrement et plus purement qu'eux: telle est la puissance de l'habitude, même par des hommes intelligents.

(A suivre.)

Les examens annuels des écoles sont-ils bien l'expression de l'état moral et intellectuel de celles-ci? — Quelles réformes pourraient y être apportées?

(Fin.)

Si le tableau que j'ai tracé est fidèle, les examens annuels sont-ils bien l'expression de l'état moral et intellectuel de nos écoles ? Je n'hésite pas à répondre : non ! Permettez-moi alors de vous exposer dans les quelques points suivants les raisons sur lesquelles je me fonde pour faire une réponse négative aussi catégorique :

1^o Est-il bon que l'époque des examens soit fixée et déterminée longtemps à l'avance ? Je ne le pense pas. Qu'arrive-t-il en effet ? Je fais ici moi-même mon propre *mea culpa*. C'est que pendant les six ou huit semaines qui précèdent l'examen, le programme est abandonné et les préparatifs commencent. Ce sont d'abord des pièces d'écriture soignées, retouchées, recommencées jusqu'à ce qu'enfin le chef-d'œuvre soit jugé digne de figurer à l'exposition ; ce sont ensuite des dessins, des compositions, des copies, etc., faits avec beaucoup de soins et d'efforts, corrigés quelquefois par le maître et qui sont bien loin d'être l'expression réelle du savoir et de la culture de l'élève, comme pourrait l'être un travail spontané. Et puis, pendant ce temps, ce sont leçons sur leçons, on répète, on récapitule, on bourre ces pauvres enfants de notions mal digérées et dont après l'examen il ne leur restera rien ou peu de chose. Mais le but est atteint, on voulait avoir un bon examen, c'est un désir tout naturel, et grâce à cette excitation factice et temporaire, si l'examinateur n'est pas trop scrupuleux et ne veut pas trop aller au fond des choses, tout se passera à merveille. Mais je le demande ici encore : est-ce bien là l'expression de l'état intellectuel normal d'une école ? N'est-ce pas plutôt un trompe-l'œil, un leurre, un vernis brillant qui recouvre souvent un fond de connaissances réelles bien mesquin et bien insuffisant ? Car, qu'on ne s'y trompe pas, cette instruction ainsi acquise et entassée précipitamment, s'envolera bien vite. Il n'y a de connaissances solides que celles que l'on s'est appropriées par l'intelligence et non par la mémoire seulement, et celles là ne s'acquièrent que par un travail lent et soutenu. Ne pourrait-il pas arriver aussi que tel instituteur peu scrupuleux (j'aime à penser

qu'il ne s'en trouve point parmi les instituteurs neuchâtelois, mais enfin c'est une des conséquences du système actuel et je ne puis la passer sous silence) pût se croire dispensé de travailler avec tout le zèle possible pendant une bonne partie de l'année, et de racheter ainsi en quelques semaines plusieurs mois d'incurie et de paresse. Son examen pourrait être bon quand même, meilleur peut-être que celui de tel autre instituteur qui a travaillé consciencieusement toute l'année et ne s'est pas cru obligé de fatiguer à l'excès ses élèves avant l'examen. Pour juger sainement d'une école, il faut la visiter dans sa marche ordinaire de tous les jours, et non point, passez-moi l'expression, dans ses habits du dimanche; il est si facile alors de jeter de la poudre aux yeux.

2^e Est-il de toute nécessité que les visites d'école soient accompagnées de cette mise en scène, de ce décorum que j'ai rappelé plus haut, dont le plus grand avantage est de faire ressortir l'importance de Messieurs les examinateurs, et dont le moindre défaut est d'intimider les élèves au point de leur faire perdre entièrement la carte et de transformer des écoliers intelligents et ouverts dans les leçons, possédant du reste assez bien les matières sur lesquelles ils vont être examinés, en des êtres à moitié idiots, *étrules* (le mot est neuchâtelois), paralysés qu'ils sont par la crainte, ne comprenant plus rien aux questions les plus simples et répondant de manière à faire rougir de honte, et de colère aussi quelquefois, le maître qui a la conscience de leur avoir enseigné avec dévouement et zèle des choses qu'ils savent, mais qu'ils ne peuvent exprimer précisément à cause de cette intimidation. Pour mon compte, j'avoue ne pas bien comprendre l'utilité de tout cet appareil, et je crois que l'examen y gagnerait en vie et en intérêt, en même temps qu'il serait plus réellement l'expression vraie de l'état de l'école, si Messieurs les visiteurs voulaient bien condescendre à quitter pour un moment leurs trônes ou leurs lits de justice, comme on voudra, pour se mettre à la portée des jeunes intelligences, qu'ils ont pour mission non de terrifier, mais d'examiner, pour se familiariser un instant avec cet enfant dont le cœur ne demande qu'à s'épancher; ils n'y perdraient rien en considération et l'examen y gagnerait beaucoup sous tous les rapports.

3^o J'ai signalé aussi la rapidité avec laquelle on est obligé de passer sur certaines branches, faute de temps. Dans l'école desservie par le rapporteur soussigné, jusqu'à cette année, l'examen devait se faire dans une demi journée, car les deux écoles devaient avoir leur visite dans la même journée, ainsi le voulaient les us et coutumes en vigueur depuis un temps immémorial. Ce temps est-il réellement suffisant pour se faire une idée de l'état d'une école? L'expérience nous a prouvé, au dernier examen, qu'une journée est à peine suffisante, car plusieurs branches ont du être laissées de côté. Si un jour ne suffit pas, que'on en prenne deux, afin de pouvoir laisser aux élèves le temps de la réflexion et adresser à chacun d'eux un certain nombre de questions qui permette de se rendre un compte exact de leur degré de science et d'intelligence. Qu'on nous délivre enfin de ces examens en courant, qui ne prouvent rien que le peu d'intérêt et d'importance qu'on y attache.

4^o On attache trop d'importance aux récitations; c'est la branche pour laquelle le maître assume le moins de responsabilité, surtout si, comme on l'a dit, la mémoire n'est pas susceptible de développement. Est-on nécessairement idiot parce qu'on ne sait pas son catéchisme sans manquer un mot? Pour ma part, j'attache infiniment plus d'importance aux choses comprises qu'aux choses apprises. Du reste, la crainte paralyse la mémoire, elle ne le fait pas pour l'intelligence, et l'on a vu souvent tel élève sachant parfaitement ses récitations la veille de l'examen, les manquer complètement ce jour-là. Ecoutez pourtant avec quel soin minutieux on relève un mot transposé, remplacé par un synonyme sans altération de sens, on sait encore son catéchisme et on tient à le prouver. -- Quelques *béné* font sans doute très-bien dans un examen, mais cela signifie-t-il qu'un examen est faible ou nul parce qu'il n'y en a point? Ne tiendra-t-on pas compte de la difficulté des dictées, et l'analyse et l'intelligence des règles ne sont-elles pas une mesure plus vraie du savoir grammatical qu'un thème sans faute? Cependant il est assez rare qu'il en soit tenu compte.

5^o Les examens me semblent porter en général beaucoup trop sur la quantité et trop peu sur la qualité. On demande que les élèves connaissent beaucoup de choses, on ne s'informe pas assez s'ils les

possèdent bien. Qu'un élève, doué d'une excellent mémoire, soit parvenu à y entasser une foule de notions confuses et incomprises par l'intelligence, mais qu'il pourra réciter à tout venant, il sera jugé supérieur à celui qui n'a pu acquérir que peu de connaissances, mais qui les possède à fond, parce qu'il se les est assimilées par l'entendement. Il n'en devrait pas être ainsi; car le dernier sera évidemment supérieur au premier dans la vie pratique. La mémoire a joué le premier rôle dans les études; il est temps de replacer le jugement, le raisonnement et l'intelligence à la place qu'ils auraient dû toujours occuper.

6^e Il serait temps aussi de faire disparaître ces irrégularités choquantes qui ont produit souvent des injustices et des jugements erronés sur les capacités respectives des instituteurs, et d'amener enfin l'uniformité dans la manière de faire subir les examens. Que ce soit dans toutes les écoles du canton le pasteur ou le président de la commission qui interroge, ou que ce soit l'instituteur, mais qu'il y ait égalité. Je dois avouer pourtant que ce dernier me paraît le mieux qualifié pour cela. Car enfin vient-on pour examiner ce que les élèves savent ou ce qu'ils ne savent pas. Peut-être tous les deux. Eh bien! l'instituteur seul est capable de mettre en lumière les connaissances acquises par ses élèves; c'est donc à lui à les interroger. Veut-on s'assurer ensuite si le sujet a été étudié dans toutes ses parties et s'il n'y a pas de lacune, qu'il soit loisible à chaque membre examinateur d'adresser ensuite les questions qu'il jugera convenable. Mais que le maître ait le droit d'exposer lui-même ce qu'il a fait. Ne sera-ce pas aussi le vrai moyen d'apprendre à connaître sa méthode, surtout pour ceux qui ne voient l'école que le jour de l'examen. Alors l'instituteur ne sera plus exposé, comme cela est arrivé trop souvent, à voir ses peines méconnues, à voir un examen qu'il avait longuement et laborieusement préparé, faire fiasco parce que la plupart des questions avaient porté à faux et sur les parties qu'il n'avait pas fait étudier.

7^e Ce qui vaudrait encore mieux, à mon avis, et ce qui ferait disparaître ces appréciations si diverses d'un même examen suivant les hommes et les lieux, ce serait l'établissement d'un inspecteur, homme du métier et versé dans la science pédagogique, qui serait

chargé de faire passer lui-même tous les examens, assisté il va sans dire des membres de la commission. Il arriverait à une époque non prévue à l'avance, et là, sans préparatifs ni appareil, il pourrait se rendre compte de la marche habituelle de l'école, il assisterait à une ou deux leçons données par le maître pour apprécier sa méthode et puis on procèderait à l'examen. De cette manière, je crois, on pourrait avoir l'expression vraie de l'état moral et intellectuel de nos écoles et chacun serait jugé d'après ses œuvres. Chacun aussi serait constamment tenu en éveil, et la marche générale de l'école ne pourrait qu'y gagner beaucoup.

Telles sont, Messieurs, les quelques idées que j'ai cru devoir vous soumettre avant de commencer nos délibérations sur cet important sujet. Comme vous le voyez, ce n'est pas un rapport, il manque de conclusions. Je n'ai pas cru devoir les poser avant d'avoir entendu la discussion qui, je l'espère, éclairera assez le sujet pour me permettre de les en tirer. J'ai signalé quelques lacunes, quelques imperfections; il en reste et d'importantes qui se feront jour dans le courant de nos délibérations. Qu'il me suffise d'avoir, dans ce court travail, posé quelques jalons, qui provoqueront la discussion et en feront sortir des résolutions utiles à nos écoles, à nous, instituteurs, et à notre chère patrie. Si c'est là le résultat que nous obtenons, je croirai que mon travail n'a pas été inutile.

Saint-Blaise, 18 août 1864.

BULA.

Correspondances.

Hâtons-nous lentement.

L'article dû à l'habile plume de Monsieur Paroz sur la conception des idées, que j'ai lu dans le n° 23 de l'*Educateur* (de 1866), m'a suggéré les réflexions suivantes relatives à notre vocation.

Arrivé au milieu de ma carrière pédagogique, je crois avoir acquis assez d'expérience pour pouvoir constater que dans l'enseignement que nous sommes appelés à donner aux élèves confiés à nos soins, nous allons, en général, un peu trop vite au commencement de notre carrière.

Alors il semble que tout doit aller de soi-même, et qu'on n'ait besoin ni

de patience ni de répétitions ; que la baguette, en un mot, a un pouvoir magique sur le développement intellectuel nos élèves. C'est une illusion.

Faire briller ses élèves aux examens, ce n'est pas l'idéal où nos efforts doivent tendre. Il importe d'éviter cet écueil.

En réfléchissant sur la nature des jeunes intelligences que nous avons à cultiver, nous devons, dès notre entrée en fonctions, fonder notre enseignement sur une base solide. Les principes, les éléments de chaque branche avant tout. Répéter souvent, ne pas passer à une autre leçon sans s'assurer préalablement que la leçon précédente a été bien comprise. On doit attache une grande importance à ce qu'une leçon soit bien comprise, plutôt que bien retenue ; car on a souvent l'occasion de voir des élèves qui apprenaient parfaitement leurs tâches, par cœur, comme on dit, sans les comprendre. Il faut se servir souvent de la planche noire pour les exercices intuitifs. Que notre regard affectueux et sévère à la fois, les tienne constamment éveillés. Ne craignons pas, pour arriver au véritable idéal de notre profession, de nous servir du plus beau don que le Créateur ait fait à l'homme, celui de la parole. Exposition simple et naturelle des objets que nous sommes appelés à inculquer à nos élèves, explications, questions, voilà les moyens sûrs, uniques, pour faire fructifier notre enseignement, et voici les effets immédiats qui en découleront naturellement.

a) D'abord nous apercevrons chez nos élèves une satisfaction intérieure qui se manifestera par l'épanouissement de leurs figures, comme une tendre fleur s'épanouit à la douce chaleur du soleil.

b) L'école sera pour eux un lieu de prédilection, parce qu'ils s'y sentiront à l'aise ; car l'enseignement étant donné d'une manière graduelle, sans secousse, les élèves auront le sentiment intime qu'ils font des progrès réels, et ils s'en estimeront davantage. Or c'est un puissant mobile que l'estime de soi-même. Celui qui ne la possède pas n'est capable d'aucun effort, d'aucun sacrifice, d'aucun élan spontané et durable.

c) Quand les enfants se sentent stimulés, il est impossible que la discipline n'en soit beaucoup meilleure : avantage indispensable de la lumière sur les ténèbres.

Oui, je le répète, au risque de m'étendre un peu sur cet important sujet, *hâtons-nous lentement*. Ne nous écartons jamais de la nature. Observons-la chaque jour et mettons en pratique, dans notre enseignement, ses précieuses leçons. Surtout, implorons jurement la bénédiction de Celui qui est la charité et le dévouement même, pour qu'il bénisse nos pénibles mais utiles labeurs.

MARTIN,
régent, à Villars sous Champvent.

Neuchâtel, 8 avril 1867.

La question de savoir s'il convient de faire participer les instituteurs au service militaire a été soulevée dans le temps par M. Stämpfli, ancien président du Conseil fédéral, aujourd'hui homme de finance. M. Stämpfli résolvait affirmativement la question, et la *Gazette scolaire de Berne* prétend qu'à la lecture de l'écrit de l'ancien directeur de la guerre, bien des hommes d'école (1) applaudirent et s'étonnèrent que cette idée lumineuse ne leur fût pas déjà venue à eux-mêmes, et se figuraient déjà casque et képi en tête et fusil sur l'épaule. Toutefois, les semaines, les mois, les années même s'écoulèrent, le pieux désir de M. Stämpfli n'a pas trouvé d'écho dans la région officielle.

Franchement, en ce qui nous concerne, nous ne saurions y voir un mal. L'Ecole nous tient de plus près au cœur que les rassemblements de troupe et nous comprenons peu la *militairomanie* qui s'est emparée de nos journalistes démocrates et des pédagogues eux-mêmes. « L'Ecole avant les camps », telle est notre devise.

Est-ce à dire pour cela que l'instituteur de tout rang doive rester indifférent aux dangers de la patrie? que lorsque l'heure du péril viendra à sonner, l'homme d'école doive rester les mains dans les poches derrière son pupitre? Non! Mais on peut être parfaitement propre à l'enseignement, très utile à la patrie entière en entretenant le feu sacré dans les âmes, sans avoir les aptitudes et la force physique nécessaires à un service militaire périodique. On peut être un bon instituteur et faire un soldat parfaitement ridicule. « Chacun son métier et les vaches seront bien gardées. »

X

NÉCROLOGIE

M. LEUZINGER, INSTITUTEUR A GLARIS.

Il y a quelque temps, un éducateur distingué s'est éteint dans la personne de M. Rodolphe Leuzinger, instituteur à Mollis, canton de Glaris. Il était né à Mollis, en 1810, d'une famille d'honnêtes cultivateurs. Après avoir fait ses études élémentaires dans son lieu natal, il alla les compléter dans l'établissement de Fellenberg, à Hofwyl, et y suivit les cours du noble Wehrli, directeur de l'école des pauvres, où se décida son goût pour la vocation enseignante.

(1) A propos de cette expression, qui revient quelquefois dans l'*Educateur*, j'ai entendu faire une critique que j'ai crue juste jusqu'au jour où je me suis convaincu que loin d'être un germanisme, comme le disent quelques puristes du cri, elle se trouvait consacrée par M. Cousin, qui appelle le P. Girard le plus grand *homme d'école* des temps modernes, après Pestalozzi.

De Hofwyl, Leuzinger se rendit à Aarau. C'était le moment d'éclat du *Lehr-Verein*, société d'instruction mutuelle établie par les soins de deux hommes illustres, Troxler et Zschokke, et à laquelle tant de jeunes gens furent redevables de leur amour pour la science et de leur activité patriotique. Après avoir tiré le meilleur parti de cette institution féconde, Leuzinger alla se perfectionner dans la langue française à Neuchâtel et à Lausanne. Aux leçons privées, le jeune Glaronnais joignit la fréquentation de quelques cours de l'Académie neuchâteloise. A Lausanne, Leuzinger suivit les cours de l'Ecole normale, décidé à embrasser la carrière pédagogique. Désirant faire connaissance plus intime avec la pédagogie allemande, le futur instituteur alla s'établir à Esslingen, sous la direction du célèbre pédagogue Denzel. Après un séjour d'une année et demie à Esslingen, il rentra dans sa patrie, muni de belles et solides connaissances, et accepta les fonctions d'instituteur primaire de la classe supérieure dans sa commune d'origine. Avec les études qu'il avait faites et les talents dont l'avait doué la nature, M. Leuzinger eut pu prétendre à une place plus élevée dans la hiérarchie scolaire; mais modeste comme l'est presque toujours le vrai mérite, et plein d'affection pour son lieu natal, il conserva pendant 30 ans, sans interruption, cette humble position avec un traitement qui, pendant de longues années, ne dépassait pas 400 florins, soit 900 fr. C'est avec ces modiques appointements (si on peut parler d'appointements alors qu'on voit des domestiques recevoir un salaire plus élevé) qu'il pourvut aux besoins de sa famille, composée de trois enfants. Aussi le pauvre instituteur se vit-il obligé de consacrer ses heures libres à donner des leçons particulières aux jeunes gens qui se proposaient de fréquenter une école secondaire. Il fut aussi chargé de l'enseignement du calcul dans une école privée et dans l'école des filles pauvres de Mollis. Son école à lui n'en demeurait pas moins une des meilleures du canton, position due surtout au rare talent de transmission que possédait cet instituteur remarquable.

La commune de Mollis est une des riches communes du canton de Glaris; elle ne songea cependant pas à améliorer la position de son maître d'école, attendant sans doute, pour voter une augmentation, l'appel d'un maître qui n'aura pas les titres de M. Leuzinger à cette position améliorée.

Tout entier à son école, Leuzinger trouvait encore du temps pour s'occuper des pauvres, des orphelins et des malades. Il présida pendant plusieurs années les commissions de bienfaisance vouées à leur soulagement. La Société cantonale des veuves et des orphelins le compte au nombre de ses fondateurs et de ses chefs. Il fut aussi l'un des promoteurs de la *Société suisse des instituteurs*, dont il fréquentait chaque année les assemblées générales. Président de la Société cantonale de Glaris pendant une longue série d'années, il prononça chaque fois des discours marqués au coin de l'expérience. Son dernier discours, plus étendu que de coutume, semblait trahir quelque pressentiment de sa fin prochaine. Il y salue, comme d'un chant du cygne, le 40^e anniversaire de la fondation de la Société cantonale, et par le contraste qu'il établit entre l'école ancienne et la nouvelle, il y donne d'excellents conseils à ses collègues et amis. Le dernier jour de sa vie, nous le trouvons encore occupé à élaborer un projet d'augmentation de traitement pour les instituteurs âgés, destiné à être présenté au *Landrath* ou Grand Conseil cantonal.

Le 19 octobre 1866, Leuzinger faisait encore sa classe, malgré un mal de dents extrêmement violent. Sur les instances de ses amis, il consentit enfin à se retirer. Mais une enflure considérable s'était développée subitement dans la bouche et le cou. Leuzinger perdit la parole, et l'oppression gagnant, il s'éteignit comme asphyxié le 22 octobre.

Quatre jours après eurent lieu les funérailles de Leuzinger, au milieu d'un nombreux concours formé de presque tous les instituteurs du canton, des inspecteurs d'écoles, des autorités communales et d'habitants de la contrée. Les enfants des écoles et un chœur d'hommes exécutèrent des chants en l'honneur du défunt, dont le pasteur Meyer honora la vie et les travaux par une oraison funèbre.

Noble Leuzinger! Toi qui ne connus guère de l'existence que les fatigues et les peines, ta place est marquée à côté de Pestalozzi, le père des déshérités et déshérité, hélas! lui-même, si celui-là peut s'appeler déshérité qui porte en lui la conscience d'avoir voulu le bien et de l'avoir fait dans la mesure de ses forces.

A. D.



CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION. — La Société suisse d'utilité publique se réunira cette année à Trogen, chef-lieu de l'Appenzell extérieur. Les deux objets en question cette année ont tous deux un rapport plus ou moins direct à l'éducation populaire et méritent l'attention des pédagogues aussi bien que des philanthropes et de tous les vrais amis du pays. On examinera : 1^o l'état des salles d'asile pour l'enfance en Suisse; 2^o l'état de la littérature populaire et la composition de bons ouvrages pour le peuple.

Relativement aux *écoles enfantines*, on y discutera les points suivants :

« Dans quels cantons trouve-t-on des salles d'asile où les enfants soient à la fois élevés et instruits? — Par qui ces salles d'asile ont-elles été fondées et comment sont-elles entretenues? — Comment sont-elles organisées et d'après quels principes sont-elles régie? — Quels résultats a-t-on obtenus, tant sous le rapport des enfants que des familles? — La Société suisse a-t-elle mission d'intervenir dans les institutions de ce genre et de quelle manière doit s'opérer cette intervention? »

Relativement à la *littérature populaire*, on cherchera à résoudre les questions suivantes :

« Quelles sont, au point de vue du fond et de la forme, les conditions requises d'un livre destiné au perfectionnement de l'éducation populaire? — Quelles sont les productions les plus goûtees de la littérature populaire et sur quoi repose la préférence accordée à ces ouvrages? — Quels sont les moyens les plus propres à provoquer la composition de bons écrits populaires et à en répandre le goût et la lecture? »

— Dans un article de fond sur la question du traitement des instituteurs, M. Rebsamen, rédacteur en chef de la *Gazette suisse des instituteurs*, pose le principe suivant, que nous livrons à la méditation du corps enseignant et des amis de l'instruction : L'instituteur doit être rétribué de manière à ce qu'il puisse nourrir, habiller et loger sa famille sur le pied des familles qui appartiennent à la classe moyenne. Il va sans dire qu'on suppose à l'instituteur le sens de l'économie et de l'épargne, sans l'entendre cepen-

dant en ce sens qu'il doive s'interdire les jouissances intellectuelles et les dépenses nécessaires à son développement.

LUCERNE. — Un correspondant du *Bund* lui mande les lignes suivantes, que nous ne faisons que traduire et modifier un peu :

« Outre des mesures financières, les nouvelles autorités ont aussi à s'occuper de l'instruction publique. L'administration actuelle, en héritant du Sonderbnnd, a trouvé l'instruction populaire dans une situation déplorable. Elle a rendu une nouvelle loi qui assure à toutes les communes des subsides importants ; elle a amélioré les traitements et fondé une Ecole normale, confiée à l'habile direction de M. Dula. Le système d'enseignement *par objets d'étude*, vainement réclamé par le célèbre docteur Troxler, en 1820, a été introduit au gymnase ; l'école réale a été agrandie par la création d'une section commerciale et technique, qui prépare des élèves pour l'Ecole polytechnique ; le nombre des écoles de districts a été augmenté dans la campagne ; les petites villes de Sursée, Munster, Sempach, ont été dotées ces dernières années d'écoles parallèles au gymnase et à l'école réale de Lucerne. Tout le système scolaire a reçu une unité et une consistance remarquable. Mais le couvent de Rathausen, où est installée l'Ecole normale, a besoin d'une transformation complète, qui ne coûterait pas moins de 40,000 francs. De plus, il serait à désirer que l'examen d'admission fut plus sévère et l'éducation pédagogique prolongée de manière à prendre 3 ou 4 ans. »

Le correspondant se livre ensuite à une appréciation ironique du projet de loi de M. Segesser, qui veut substituer à l'Ecole normale des pédagogues ambulants. Nous préférerions une appréciation sérieuse et partant plus concluante.

TESSIN. — Ce canton, dont le progrès dans l'enseignement et dans toutes les branches de la vie publique est attesté par la marche de l'excellent journal qui porte le même titre que le nôtre (*l'Educatore*), se distingue aussi par ses efforts pour la popularisation de l'histoire nationale. Déjà en 1851, un avocat tessinois, M. Rossi, de Bellinzona, traduisit en italien l'histoire suisse de M. le professeur Daguet, sur la 4^e édition publiée à Fribourg. Voici venir maintenant deux opuscules destinés à un enseignement plus pratique et plus populaire par MM. Curti et Bianchi. Ces deux écrits ont paru à Lugano. (¹)

— La méthode ingénieuse de composition dont M. Favey, instituteur à Vevey, a eu l'idée heureuse et désintéressée de favoriser *l'Educateur*, a trouvé des appréciateurs dans ce canton. Le numéro 2 de *l'Educatore* tessinois a, sous le titre *d'exercices scolastiques*, une traduction des exercices qu'a publiés notre revue.

APPENZELL (*Rhodes Extérieures*). — Pendant qu'autour de nous, dit un correspondant de ce canton, le monde entier marche et progresse, chez nous on ne fait rien du tout. Les écoles au lieu de répondre aux exigences actuelles sont dans un état déplorable. La faute en est à la mauvaise économie qui consiste à dépenser le moins possible pour les écoles.

(¹) Nos lecteurs de la Suisse française apprendront avec plaisir que la composition de la petite histoire de la Suisse, composée par M. Daguet pour les écoles primaires, est achevée et prête à être mise sous presse. L'ouvrage se composera d'une centaine de pages, formant un résumé bien suivi, depuis les temps anciens jusqu'en 1848. Le tableau des événements politiques est accompagné de tableaux de la civilisation comme dans l'ouvrage principal et dans l'abrégué de Lausanne. Le style, comme la distribution, a été approprié aux enfants. Le livre se termine par quelques petites biographies.

SAINT-GALL. — Les élèves de l'école réale ont célébré le carnaval par la représentation de petites pièces de théâtre appropriées à l'enfance comme Rose de Tannenbourg, du chanoine Schmidt, arrangée pour la scène; Louis le petit émigré, tragédie connue. Thomas Morus, a été jouée par les élèves du petit séminaire. Cette dernière pièce a très bien réussi.

— Le Grand Conseil, dans sa dernière session, a rejeté la motion d'ouvrir les écoles primaires du sexe aux corporations monastiques étrangères.

BERNE. — 104 instituteurs se sont fait inscrire pour le cours de répétition et de perfectionnement qui se donnera cette année au séminaire de Munchenbuchsee.

FRIBOURG. — La commission centrale des écoles réformées de ce canton a adressé un appel à tous les conseils communaux pour leur recommander l'établissement de bibliothèques populaires. Cette commission a déjà fait du bien en provoquant la hausse du traitement des instituteurs et le dédoublement des classes populaires.

SCHWYZ. — Le 15 février s'est réunie, dans la maison d'école de ce bourg, la conférence des instituteurs. M. Aufdermauer, instituteur de l'école supérieure, présidait. On s'y est occupé de la question de savoir pourquoi les enfants aimaient moins l'école qu'autrefois, et l'on en a trouvé une des causes dans la froideur ou le manque d'amour des instituteurs pour les enfants qui leur sont confiés. Une seconde cause a été signalée, c'est le peu de respect et de bienveillance que les parents montrent à l'égard des instituteurs.

FRANCE. — *Département de la Côte d'Or (Dijon).* — M. le maréchal Vail-lant a présidé en personne à la distribution des récompenses données aux instituteurs du département qui ont donné des soins aux adultes. Il avait à ses côtés le préfet, l'évêque, le procureur général, le recteur, le maire, le secrétaire général de la préfecture et les membres du Conseil général. Après avoir rendu hommage au talent et aux efforts des instituteurs, le maréchal a annoncé que l'empereur avait accordé la croix de la Légion d'honneur à 8 instituteurs communaux, et qu'il était chargé de remettre les insignes d'une de ces croix à M. Ferraton, infatigable instituteur qui compte un demi-siècle de service dans la même commune. « M. Ferraton, » vétéran de l'instruction, a dit le maréchal, venez recevoir d'un vétéran » de l'armée cette croix, que nous sommes fiers de porter comme la plus » haute récompense du devoir accompli, des services rendus. » Cette allocution a été accueillie par les plus chaleureux applaudissements.

La Société protectrice des animaux a décerné à 5 instituteurs des récompenses consistant en médailles de vermeil, d'argent et de bronze pour les efforts qu'ils ont faits daes le but que se propose cette société. Deux médailles d'or ont aussi été décernées par le ministre de l'agriculture à 2 instituteurs qui ont écrit des ouvrages utiles dans cette partie.

La France, comme on le voit par ces faits, est entrée dans une voie nouvelle en ce qui concerne la manière de considérer les fonctions de l'instituteur, jugées longtemps au-dessous de ces distinctions réservées exclusivement à certaines professions libérales dont l'enseignement populaire était exclu.

Paris. — A côté de l'exposition universelle, le ministre de l'instruction

publique, M. Duruy, dont tous les partis s'accordent à louer le zèle intelligent et infatigable, a fait organiser une *exposition spéciale destinée aux produits scolaires*. Cette exposition supplémentaire est organisée au ministère de l'instruction publique. Une galerie construite à cet effet va s'élever dans le jardin du ministère. Elle sera distribuée en 3 salles spacieuses, dont la superficie totale n'atteindra pas moins de 300 mètres, et sera en communication permanente avec les salons de réception. Cette galerie s'ouvrira aux produits exposés par les écoles, qui y seront représentées successivement ou simultanément. Elle pourra être visitée par les instituteurs venus à Paris et par toutes les personnes qui s'intéressent à l'enseignement populaire.

BELGIQUE. — Le ministre de l'intérieur, M. Vandepereboom, répondant à un membre de la Chambre des représentants qui lui reprochait de se montrer avare de récompenses envers les instituteurs, répond que, depuis qu'il est ministre, il a été décerné 11 décorations de l'ordre de Léopold aux instituteurs dans les diverses provinces; il a rappelé à cette occasion que son prédécesseur, M. Rogier, avait contresigné, de 1849 à 1859, 13 arrêtés du même genre. « Le gouvernement, dit le ministre, est disposé à récompenser, par des distinctions honorifiques, aussi bien ceux qui luttent sur le champ de bataille de la civilisation, que ceux qui se battent sur d'autres champs de bataille. Outre les distinctions honorifiques, le gouvernement accorde aux instituteurs des gratifications extraordinaires exceptionnelles. En 1862, il a été accordé 140 récompenses pécuniaires, 287 récompenses en livres et 272 mentions honorables.

Le *Progrès*, de Bruxelles, auquel nous empruntons ces faits, voudrait pour les instituteurs décorés et mis à la retraite ayant un revenu inférieur à 600 fr., la pension de 100 francs accordée par la loi du 11 juillet 1832 (art. 7) aux militaires qui reçoivent la croix de Léopold sans être parvenus au grade d'officier.

ALLEMAGNE. — *Bavière.* — Le gouvernement de ce pays exige qu'à côté des connaissances et des autres qualités requises, l'instituteur offre aussi des garanties de fidélité et d'attachement au système politique. L'instituteur doit être *irréprochable* au point de vue *politique*. La Bavière sera encore, à ce qu'il paraît, longtemps en arrière du Wurtemberg, où il n'est plus question de ces certificats de *royalisme* qui rappellent les certificats de *civisme* de la Terreur en France. Encore ces derniers trouvaient-ils une explication (nous ne dirons pas une excuse, rien n'excuse la tyrannie) dans la gravité des circonstances.

AUTRICHE. — *Les libres feuilles pédagogiques*, journal de ce pays, racontent que l'instituteur d'une commune rurale étant venu à mourir, laissant une veuve et trois enfants, la commune offrit la place vacante à un sous-régent, à condition qu'il épousât la veuve. Le sous-maître se décida à épouser la veuve et obtint en effet la place.

~~~~~ Souscription en faveur de M. Corboud, instituteur aveugle.

| | |
|---|------------|
| Montant des listes précédentes | Fr. 438 70 |
| Deux anonymes de D. (Neuchâtel) | » 7 — |
| Un anonyme de S. (Neuchâtel) | » 2 — |
| De la conférence des régents du district d'Orbe : | » 15 40 |
| Total | Fr. 463 40 |

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET,

MISE AU CONCOURS

De l'Ecole supérieure mixte de Péry (Jura Bernois)

L'Ecole primaire supérieure de Péry est mise au concours. *Astrictions* : 43 heures de leçons par semaine en hiver, et 33 en été. Fonctions d'Eglise et obligation d'accompagner chaque dimanche les enfants au service divin. Enseignement des objets suivants : 1^o Religion ; 2^o Langue française et langue allemande ; 3^o Arithmétique, géométrie usuelle et algèbre, jusqu'aux équations du premier degré. Tenue des livres ; 4^o Chant théorique et pratique ; 5^o Calligraphie ; 6^o Histoire générale et histoire de la Suisse ; 7^o Géographie topique, politique et historique ; 8^o Dessin géométrique et figuré ; 9^o Sciences naturelles. *Traitements* : 1120 francs, y compris l'indemnité pour le terrain et la subvention de l'Etat ; le bois nécessaire pour le chauffage de la salle de l'Ecole et l'usage personnel de l'institut ; un logement ou une indemnité convenable.

Se faire inscrire jusqu'au 15 juin prochain, chez M. le pasteur Dubois, président de la Commission d'Ecole de Péry.

Péry, 15 avril 1867.

Le président de la Commission d'Ecole de Péry,
Fréd. DUBOIS, pasteur.

LE TOURISTE

JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant à Lausanne tous les quinze jours.

(Deuxième année)

PRIX D'ABONNEMENT : Pour la Suisse : 1 an, 8 francs ; 6 mois, 4 fr. ; 3 mois, 2 fr. — Pour l'étranger, le port en sus. — Prix du numéro : 35 centimes.

NB Pour les bibliothèques populaires et MM. les instituteurs, prix réduit de 20 %, soit : pour 1 an, 6 fr. 40 c. ; pour 6 mois, 3 fr. 20 c. Pour ces abonnements s'adresser directement au bureau du journal.

PRIX DES ANNONCES (4 colonnes à la page) : Annonces courantes, 10 cent. la ligne ou son espace. — Réduction de moitié pour les abonnés à l'année.

ADRESSE : Pour abonnements, annonces et renseignements : Bureau du TOURISTE, à Lausanne.

OUVRAGES RECOMMANDÉS POUR LES ÉCOLES

Arithmétique de Rivail (cours complet), un vol. in-12 de 528 pages, cart. 2 fr. — **Tenue des comptes** en partie simple et en partie double, par S. Blanc, prix 1 fr. 50 cent. — avec les solutions 2 f.- 50 c.

Ces deux ouvrages sont adoptés pour la partie française du canton de Berne

Arithmétique de 1^{re} année, par J.-D. Blanc, pour l'enseignement élémentaire du calcul, prix 80 cent.

Cours élémentaire de géographie, par L. Cornuz, instituteur, 1^{re} partie, le canton de Vaud et la Suisse, 60 c. ; 2^e partie, géographie générale, 80 c.

Petite grammaire pratique des écoles primaires, par S. Blanc, 2^e édition, 60 centimes.

Livres de lecture : Histoire biblique des écoles et des familles, avec vignettes, 1 fr. 25 cent.

Histoire universelle, 4^e édition, un beau vol. de 500 pages, relié 2 fr. — **Abrégé d'Histoire Suisse**, par A. Daguet, rel. 2 fr. — **Lectures choisies** par un pasteur, 1 fr. 50 c. — **Nouvelles lectures**, (1 fr. 50 c.) et **Premiers éléments de lecture**, (80 c.) par D. Marion.

Tous ces ouvrages, sauf les deux premiers, sont autorisés pour les écoles primaires du canton de Vaud.

En vente à la LIBRAIRIE S. BLANC, à Lausanne.

A LA MÊME LIBRAIRIE :

Choix de livres pour prix et pour bibliothèques.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE J.-L. BORGEAUD, ÉDITEUR